

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES DROITS AUDIOVISUELS DE LA PRO D2

PARIS, LE 15 MAI 2019 – Pour s'assurer une visibilité dans l'organisation et la gestion de ses compétitions, la LNR met sur le marché les droits audiovisuels de la PRO D2 une saison avant la fin des contrats en cours avec Eurosport, CANAL+ et France Télévisions.

La réflexion a été pilotée par un Comité spécifique, qui a impliqué plusieurs Présidents et Directeurs Généraux de Clubs de PRO D2*.

Les droits audiovisuels sont mis en vente pour une durée de 3 saisons (saisons 2020/2021, 2021/2022, et 2022/2023), le cycle de la PRO D2 redevenant ainsi aligné sur celui du TOP 14.

Le cycle actuel est un véritable succès pour ce championnat. Les nouveaux horaires adoptés en 2015 offrent désormais à la PRO D2 une place de choix dans le paysage du rugby français, lui assurant une couverture éditoriale et une visibilité inédites.

Le succès de la PRO D2 se traduit en chiffres. Sportivement, la compétition est toujours plus attractive avec un nombre d'essais (4,8) et de points (45,9) par match en progression depuis 2015. Le championnat est également porté par des jeunes joueurs issus des filières de formation (16 par feuille de match en moyenne) qui éclosent et qui, pour certains, ont déjà fait les beaux jours de l'équipe de France des moins de 20 ans, championne du Monde en 2018.

Les audiences et les affluences (+ 68% depuis 10 ans) continuent de progresser avec des clubs qui poursuivent leur structuration : tous les stades disposeront en 2020 du Label Stades LNR 2^e génération, et les recettes billetterie (+ 55%) et sponsoring (+ 45%) sont en hausse régulière depuis 10 ans.

Pour la PRO D2, ce nouveau cycle de droits audiovisuels est l'occasion de renforcer encore sa dynamique, avec notamment l'instauration de l'arbitrage vidéo dès la saison 2020/2021. L'adaptation des moyens de production mis en place en conséquence sur tous les matches permettra également, le cas échéant, que tous les matches soient proposés à la télévision, en plus du digital.

A l'occasion de cet appel d'offres, la Ligue propose également les droits de la nouvelle compétition, le Supersevens, premier championnat professionnel de clubs de rugby à 7 qui sera disputé par les clubs du TOP 14 et deux équipes invitées.

Le Supersevens sera inauguré en février 2020 lors d'une étape unique qui en offrira un parfait avant-goût. Pour les 3 premières saisons de son existence, à compter de 2020/2021, la compétition se jouera en 4 étapes : 3 au mois d'août, avant le lancement du TOP 14, puis une grande finale en novembre qui désignera le champion de France.

En l'intégrant à cet appel d'offres jusqu'à la saison 2022/2023, la LNR souhaite lancer dans les meilleures conditions cette nouvelle compétition qui va marquer une étape importante dans le développement du rugby à 7, en collaboration avec la FFR, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

L'appel d'offres est ouvert aux services de télévision et aux acteurs du digital. Les candidats bénéficieront d'une grande flexibilité pour acquérir les droits proposés. Ils pourront ainsi se porter candidat à un, deux ou à l'ensemble des trois lots. Si un diffuseur obtient l'intégralité des droits de la PRO D2 et du Supersevens proposés par l'appel d'offres, il aura alors l'opportunité de retenir les deux options cumulatives suivantes :

- L'option "sous-licence", qui lui permettra de sous-licencier tout ou partie des droits ; et
- L'option "4 saisons supplémentaires", qui lui permettra de bénéficier d'un deuxième cycle d'exploitation de la PRO D2 d'une durée de 4 saisons.

"Nous sommes très satisfaits de l'évolution du championnat de PRO D2 : c'est aujourd'hui à la fois un succès populaire et un succès économique. La PRO D2 est un feuilleton de 33 week-ends avec une phase finale haletante. Composée de clubs historiques du rugby français et de clubs émergents issus de nouvelles régions, elle cultive l'ancrage territorial du rugby professionnel, et regorge de jeunes talents", déclare Paul Goze, le Président de la Ligue Nationale de Rugby. "A travers cet appel d'offres, nous avons voulu donner le maximum de flexibilité aux candidats pour qu'ils accompagnent la progression de la PRO D2 et le lancement de notre nouvelle compétition de rugby à 7."

Trois lots sont proposés dans l'appel d'offres :

 **Lot A :**

- 1 match décalé par journée ;
- Tous les matches non décalés qui se jouent en même temps lors de chaque journée ;
- Un barrage, une demi-finale et la finale ; et
- Le magazine de chaque journée de PRO D2 et des droits de magazines complémentaires.

 **Lot B :**

- 2 matches décalés ;
- 1 barrage, 1 demi-finale et la finale ;
- Le match d'accession au TOP 14 ; et
- Des droits de magazines.



● **Lot C :**

- 10 grands matches de PRO D2 de la saison régulière ;
- Tous les matches de la phase finale ; et
- La nouvelle compétition du rugby français, le Supersevens.

Le lot C présente une particularité : l'appréciation de l'offre financière d'une chaîne de télévision gratuite prendra en compte un coefficient multiplicateur de deux par rapport à celle soumise par un diffuseur payant.

Les candidats pourront faire une offre sur un, deux ou trois lots, selon des conditions définies dans le document d'appel d'offres.

Au terme de l'appel d'offres, il ne pourra y avoir, avec ou sans l'option de sous-licence, qu'au maximum deux diffuseurs payants et un diffuseur gratuit, comme actuellement.

Un prix de réserve global est fixé pour l'ensemble des droits et déposé auprès d'un huissier. Ce prix de réserve n'est pas connu des candidats. Les réponses à l'appel d'offres doivent être remises à la LNR le mercredi 19 juin 2019.

() Aurillac, Bayonne, Carcassonne, Colomiers, Mont de Marsan, Nevers, et Oyonnax*

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Varron - emmanuelle.varron@lnr.fr - 01 55 07 87 51